RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2020 B 22430
Numéro SIREN : 879 880 201
Nom ou dénomination : GENTEM

Ce dépôt a été enregistré le 01/09/2022 sous le numéro de dépôt 114454

DocuSign Envelope ID: 4F054FA6-851B-4237-8117-0D385820CEE8

In Extenso

Ouest Audit

GENTEM
Société par Actions Simplifiée

6 rue du Général de Larminat
75015 PARIS

Rapport du commissaire aux apports sur la valeur de l'apport de l'usufruit de titres de la société SEPARGEFI par Monsieur Guy TEMPEREAU à la société GENTEM



DocuSign Envelope ID: 4F054FA6-851B-4237-8117-0D385820CEE8

In Extenso
Ouest Audit
1 rue Benjamin Franklin
CS 10047
44801 Saint-Herblain Cedex
Tél. : +33 (0)2 51 80 18 00
nantes@inextenso.fr
www.inextenso.fr

GENTEM
Société par Actions Simplifiée

6 rue du Général de Larminat
75015 PARIS

Rapport du Commissaire aux apports sur la valeur de l'apport de l'usufruit de titres de la société SEPARGEFI par Monsieur Guy TEMPEREAU à la société GENTEM

Aux associés,

En exécution de la mission de commissaire aux apports qui nous a été confiée par décision unanime des associés de la société GENTEM en date du 22 juin 2022, concernant l'apport de l'usufruit de 97 800 actions de la société SEPARGEFI détenues par Monsieur Guy TEMPEREAU, au profit de la société GENTEM, nous avons établi le présent rapport prévu par l'article L.225-147 du Code de commerce.

L'apport envisagé est décrit dans le contrat d'apport.

Il nous appartient d'exprimer une conclusion sur le fait que la valeur de l'apport n'est pas surévaluée.

A cet effet, nous avons effectué nos diligences selon la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes applicable à cette mission. Cette doctrine requiert la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la valeur des apports, à s'assurer que celle-ci n'est pas surévaluée et à vérifier qu'elle correspond au moins à la valeur nominale des actions à émettre par la société bénéficiaire de l'apport.

Notre mission prenant fin avec le dépôt du rapport, il ne nous appartient pas de mettre à jour le présent rapport pour tenir compte des faits et circonstances postérieurs à sa date de signature.

DocuSign Envelope ID: 4F054FA6-851B-4237-8117-0D385820CEE8

Nous vous prions de trouver, ci-après, nos constatations et conclusions présentées dans l'ordre suivant :

1. Présentation de l'opération et description de l'apport
2. Diligences accomplies et appréciation de la valeur de l'apport
3. Conclusion

1. Présentation de l'opération et description de l'apport

1.1 Contexte de l'opération

La présente opération d'apport de l'usufruit de titres, représentant 30.00% du capital de la société SEPARGEFI et appartenant à Monsieur Guy TEMPEREAU, s'inscrit dans le cadre d'une action de réorganisation patrimoniale du groupe détenu par la famille TEMPEREAU afin d'assurer la pérennité et la stabilité de l'actionnariat de toutes les sociétés du groupe auquel SEPARGEFI et GENTEM appartiennent.

1.2 Présentation des parties en présence

1.2.1 Personne physique apporteuse

Monsieur Guy TEMPEREAU est né à Guérande le 17 avril 1952.
Il s'est marié à la mairie de Saint-Nazaire le 23 août 1996 sous le régime de la séparation de biens pure et simple défini par les articles 1536 et suivants du Code civil aux termes du contrat de mariage reçu par Maître Olivier GALLOT LE GRAND, notaire à Saint Nazaire, le 10 juillet 1996. Ce régime matrimonial n'a pas fait l'objet de modification.

Monsieur Guy TEMPEREAU est président de la SAS GENTEM.

A la date de l'opération, il détient l'usufruit de 97 800 actions de la SAS SEPARGEFI, représentant 30% du capital de cette société.

1.2.2 Société bénéficiaire

La société **GENTEM** est une Société par Actions Simplifiée immatriculée au RCS de Paris sous le n° 879 880 201 depuis le 17 décembre 2019. Son capital social est de 56 262 650 € divisé en 5 626 265 actions de 10 € de valeur nominale chacune intégralement souscrites et libérées. Son siège social est situé 6 rue du Général de Larminat – 75015 PARIS.

DocuSign Envelope ID: 4F054FA6-851B-4237-8117-0D385820CEE8

Toutefois, aux termes des décisions unanimes des associés en date des 2 et 3 août 2022, il a été décidé de ramener le capital social de 56 262 650 € à 21 379 807 € par voie de diminution de la valeur nominale de 10 € à 3,80 €. Cette réduction de capital non motivée par des pertes, sera définitivement réalisée à l'issue du délai d'opposition des créanciers de 20 jours à compter de la date du dépôt au greffe de ces décisions qui est intervenue le 5 août 2022.

La société a pour objet :

- L'animation et la gestion de la politique générale et de la stratégie du Groupe ;
- La prise de participation dans toutes sociétés et/ou entreprises constituées ou à constituer quelles que soient leurs activités et leur nationalité ;
- L'exercice de tout mandat social ou fonctions dirigeantes ;
- L'acquisition, la détention et la gestion de portefeuilles de titres et valeurs mobilières ;
- La fourniture de prestations de services, notamment administratifs, juridiques, comptables, financières et immobilières au profit des sociétés du Groupe ;
- L'octroi à toute société holding, filiale ou toute autre société liée d'une manière ou d'une autre à la société ou auxdites holdings, filiales ou sociétés affiliées dans lesquelles la société a un intérêt financier direct ou indirect, tout concours, prêts, avances ou garanties, d'emprunter ou de lever des fonds de quelque manière que ce soit et de garantir le remboursement de toute somme empruntée ;
- Le placement et la gestion de sa trésorerie dans tous instruments financiers ;
- Et généralement, toutes opérations d'affaires ou entreprises quelconques, financières, industrielles, commerciales, mobilières ou immobilières et, plus particulièrement, celles se rattachant directement ou indirectement aux objets, ci-dessus relatés ou qui seraient de nature à faciliter, favoriser ou développer son commerce, et ce, tant en France que dans tous autres pays.

La société est gérée par un président, Monsieur Guy TEMPEREAU.

A la date de l'opération, la répartition du capital par associé est la suivante :

Associé	Valeur du capital	Nombre actions	% détenu
Guy TEMPEREAU	11 306 091 €	2 975 287	52.88%
Autres associés	10 073 716 €	2 650 978	47.12%
TOTAL CAPITAL	**21 379 807 €**	**5 626 265**	**100%**

1.2.3 Société dont les titres sont apportés

La société **SEPARGEFI** est une Société par Actions Simplifiée immatriculée au RCS de Paris sous le n° 487 676 249 depuis le 6 septembre 2012. Son capital social est de 32 600 000 € divisé en 326 000 actions de 100 € de valeur nominale chacune, intégralement souscrites et libérées. Son siège social est situé 6 rue du Général de Larminat – 75015 PARIS.

DocuSign Envelope ID: 4F054FA6-851B-4237-8117-0D385820CEE8

La société a pour objet :

- De recevoir, acquérir et de gérer les titres sociaux formant le capital des sociétés,
- La fourniture de toutes prestations de direction, de services à caractère administratif, comptable, financier, gestion, commercial, immobilier,
- Et plus généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, civiles, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe.

La société GENTEM est présidente de la société.

A la date de l'opération, la répartition du capital par associé est la suivante :

Associé	Valeur du capital	Nombre actions PP	Nombre actions NP	Nombre actions US	% détenu
GENTEM	30 966 800 €	211 868	97 800	16 332	95%
Guy TEMPEREAU				97 800	
Autres associés	1 633 200 €		16 332		5%
TOTAL CAPITAL	**32 600 000 €**	**211 868**	**114 132**	**114 132**	**100%**

A l'issue de l'opération, la répartition du capital par associé sera la suivante :

Associé	Valeur du capital	Nombre actions PP	Nombre actions NP	Nombre actions US	% détenu
GENTEM	30 966 800 €	309 668		16 332	95%
Autres associés	1 633 200 €		16 332		5%
TOTAL CAPITAL	**32 600 000 €**	**309 668**	**16 332**	**16 332**	**100%**

1.3 Description de l'opération

1.3.1 Caractéristiques essentielles de l'apport

M. Guy TEMPEREAU, associé de la SAS SEPARGEFI, apporte à la société GENTEM l'usufruit de 97 800 actions de la société SEPARGEFI.

Sur la base des comptes de référence arrêtés au 31 décembre 2021, la valeur de l'intégralité des actions de la société SEPARGEFI a été fixée à 16 516 967 €. En conséquence, la valeur unitaire d'une action ressort à la somme arrondie de 50,67 €.

Dans le cadre de l'apport de droits démembrés, il a été retenu, conformément au barème fiscal de l'article 669 du Code Général des Impôts, une valeur d'usufruit de 40% de la valeur des actions détenues en pleine propriété.
Ainsi, pour l'apport en nature de l'usufruit de 97 800 actions, le montant total de l'apport ressort à la somme arrondie conventionnellement entre les parties de 1 982 036 €.

DocuSign Envelope ID: 4F054FA6-851B-4237-8117-0D385820CEE8

1.3.2 Propriété, jouissance et conditions

L'apporteur, Monsieur Guy TEMPEREAU, fait les déclarations suivantes :

- Les actions apportées sont sa propriété légitime, elles sont libres de disposition et ne sont grevées d'aucune inscription quelconque, sûreté, saisie, séquestre ou opposition ;

- La société SEPARGEFI, dont les actions détenues en usufruit sont apportées, n'a jamais été et n'est pas en état de cessation de paiements, de redressement ou de liquidation judiciaire et ne fait pas l'objet d'une procédure de règlement amiable ou de sauvegarde.

La réalisation de l'apport est subordonnée à l'approbation par décision unanime des associés de la société GENTEM de l'apport en nature de l'usufruit de 97 800 actions de la société SEPARGEFI, de son évaluation et de sa rémunération et de l'augmentation de capital en résultant.

La société bénéficiaire observera toutes les obligations liées à la détention des actions apportées à compter du jour de la date de réalisation. Elle aura, à compter de cette date, la propriété effective et la jouissance des actions apportées ainsi que la perception de tous les dividendes et autres produits susceptibles de revenir aux actions apportées.

1.3.3 Rémunération de l'apport

En rémunération de l'apport désigné ci-dessus et évalué à 1 982 036 €, il sera attribué à Monsieur Guy TEMPEREAU, 497 999 actions en pleine propriété d'un montant unitaire de 3,98 € chacune.

Ces actions nouvelles seront créées par la société GENTEM aux termes d'une augmentation de capital.

Les parties se sont accordées pour permettre la rémunération de l'apport par un nombre entier de titres et pour ne pas constater de soulte.

La société GENTEM s'engage ainsi à créer 497 999 actions nouvelles d'une valeur nominale de 3,80 €, soit une augmentation de capital de 1 892 396 €, majorée d'une prime d'apport de 89 640 €. Cette prime sera inscrite sur un compte de « prime d'apport » au bilan de GENTEM et sur lequel porteront les droits de tous les associés anciens et nouveaux de cette société.

DocuSign Envelope ID: 4F054FA6-851B-4237-8117-0D385820CEE8

2. Diligences et appréciation de la valeur des apports

2.1 Diligences mises en œuvre par le commissaire aux apports

Nous avons effectué les diligences que nous avons estimées nécessaires, par référence à la doctrine professionnelle de la Compagnie des commissaires aux comptes relative à cette mission.

Notre mission a pour objet d'éclairer les associés de la société GENTEM sur la valeur des apports devant être effectués.

Nous avons notamment :

- ✓ obtenu des personnes en charge de l'opération les informations nécessaires pour prendre connaissance de son contexte et des modalités envisagées en marge de l'examen du contenu du projet du contrat d'apport,
- ✓ vérifié la pleine propriété de l'usufruit des titres apportés,
- ✓ consulté les documents juridiques et financiers mis à notre disposition concernant la vie sociale de la société SEPARGEFI,
- ✓ obtenu et examiné les derniers comptes annuels sociaux et consolidés de la société SEPARGEFI arrêtés au 31 décembre 2021,
- ✓ obtenu et examiné les derniers comptes annuels des filiales de la société SEPARGEFI,
- ✓ obtenu et examiné les éléments financiers depuis le 1er janvier 2022 qui nous ont été transmis de la société SEPARGEFI, ainsi que de ses filiales,
- ✓ examiné le contrat d'apport,
- ✓ contrôlé la réalité des apports et apprécié l'incidence éventuelle d'éléments susceptibles d'en affecter la propriété.

Enfin, nous avons obtenu une lettre d'affirmation de Monsieur Guy TEMPEREAU, président de la société SAS GENTEM, nous confirmant l'absence, à la date du présent rapport, d'évènements significatifs pouvant remettre en cause l'évaluation de l'apport.

2.2 Propriété et réalité de l'apporté

Dans le cadre de nos travaux, nous nous sommes assurés de la propriété de l'usufruit des titres de la société SEPARGEFI par Monsieur Guy TEMPEREAU :

- Lors de la constitution de la société, Monsieur Guy TEMPEREAU a fait apport de 150 512 parts sociales lui appartenant dans la société SECURIFRANCE EXPANSION. En rémunération de cet apport, il a reçu 326 000 parts sociales de 100 euros chacune dans la société SEPARGEFI.
- Cession de 30 parts sociales en pleine propriété à ses 3 enfants, puis donation de la nue-propriété de 97 800 parts sociales à ses 3 enfants.
- Donation de la pleine propriété de 65 166 parts sociales à ses 3 enfants.

DocuSign Envelope ID: 4F054FA6-851B-4237-8117-0D385820CEE8

- Apport en nature de la pleine propriété de 163 004 parts sociales au profit de la société GENTEM.

Ainsi, Monsieur Guy TEMPEREAU est bien propriétaire de l'usufruit de 97 800 parts sociales de la société SEPARGEFI faisant l'objet de l'apport.

2.3 Appréciation de la valeur de l'apport

2.3.1 Nature de l'apport et caractéristique de l'appréciation

L'apport des titres envisagé est effectué par une seule personne physique.

L'apport porte sur l'usufruit de 97 800 parts sociales représentant 30% du capital de la société SEPARGEFI.

2.3.2 Détermination de la valeur de l'apport et appréciation de cette valeur

La détermination de la valeur de l'apport a été obtenue en appliquant la formule de valorisation de la société SEPARGEFI prévue dans le Pacte d'Associés TEMPEREAU signé le 23 juin 2020.

En vue d'apprécier la valeur des apports, nous avons :

- ✓ mis en œuvre des procédures analytiques sur les comptes sociaux et consolidés de la société SEPARGEFI et de ses filiales au 31 décembre 2021 ;

- ✓ examiné la valeur globale de l'apport à partir de l'évaluation proposée basée sur la formule de valorisation du pacte d'associés. Nous nous sommes notamment assurés de la cohérence du multiple d'EBITDA utilisé avec ce qui se fait sur le secteur d'activité, de la concordance des montants d'EBITDA et de Dette Financière Nette utilisés avec les comptes consolidés 2021 et le budget 2022 de la société SEPARGEFI et de la correcte application de la formule de valorisation ;

- ✓ étudié la situation nette consolidée de la société SEPARGEFI ;

- ✓ examiné la cohérence de la valeur estimée des titres SEPARGEFI avec d'autres méthodes d'évaluation (méthode patrimoniale, méthode basée sur les flux de trésorerie) ;

- ✓ obtenu une lettre d'affirmation du président de la société, qui nous a confirmé les éléments significatifs utilisés dans le cadre de notre mission et l'absence de faits ou d'évènements susceptibles de minorer la valeur de l'apport.

DocuSign Envelope ID: 4F054FA6-851B-4237-8117-0D385820CEE8

A l'issue de ces travaux, et compte tenu des informations qui nous ont été communiquées sur les évènements intervenus depuis la clôture de l'exercice comptable, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valorisation des apports.

3. Conclusion

Sur la base de nos travaux et à la date du présent rapport, nous sommes d'avis que la valeur de l'apport retenue s'élevant à 1 982 036 euros n'est pas surévaluée et, en conséquence, que l'actif apporté est au moins égal au montant de l'augmentation de capital de la société GENTEM.

Saint-Herblain, le 30 août 2022

Le Commissaire aux apports
In Extenso Ouest Audit

Grégory GALLÉ

DocuSigned by:
F9D807A211C149A...